Association pour les Réfugiés du Calvados (ARCAL)



France travail

Mis à jour le 20/06/2024

Si vous avez obtenu le statut de réfugié, vous avez le droit de travailler en France. Le service France travail (anciennement Pôle emploi) vous accompagne pour trouver une formation ou un emploi.

L'inscription peut se faire en ligne, ou dans une agence France travail :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35433/0_0?idFicheParent =F1636

Vous devez:

- 1. Vous inscrire comme demandeur d'emploi
- 2. Montrer votre récépissé à chaque renouvellement
- 3. Signalez vos changements de situation (mariage, naissance, travail...)
- 4. Tous les mois actualiser votre situation par rapport à l'emploi :
- soit par téléphone au 3949
- soit par internet sur <u>Accueil France Travail</u> | <u>France Travail</u>